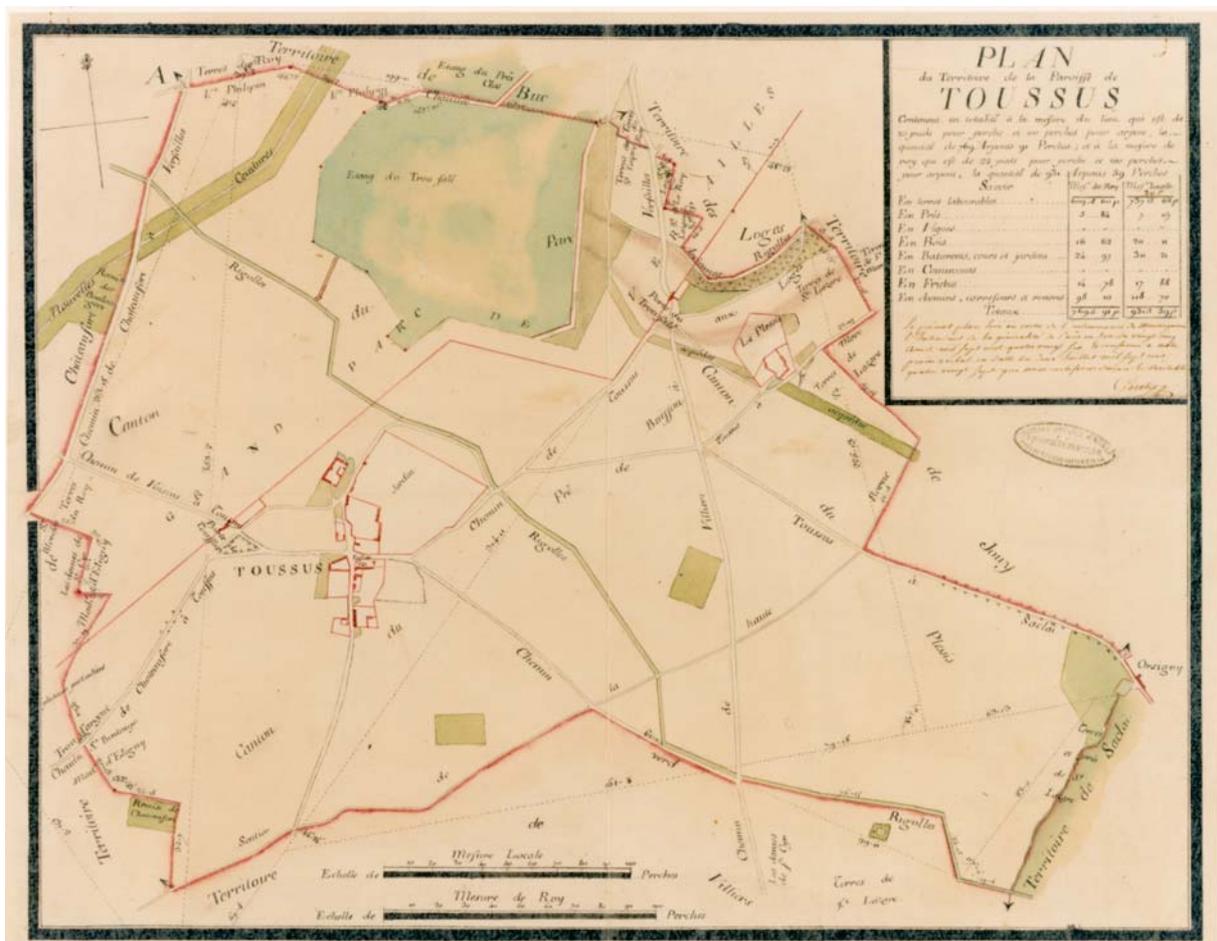


LE CADASTRE DE TOUSSUS-LE-NOBLE

Le cadastre est l'ensemble des documents (plans et registres) qui décrivent la propriété foncière d'un lieu. La possession de la terre constituant une base de la richesse individuelle facilement identifiable, le cadastre a d'abord une vocation fiscale. Mais il peut répondre à d'autres préoccupations : dans l'Égypte ancienne, il servait aussi à rétablir les propriétés après chaque crue du Nil.

Un rapide historique du cadastre en France qui est le seul pays au monde à être cadastré sur la totalité de son territoire présentera les principaux documents qui existent pour Toussus et leurs limites. Les renseignements fournis par les documents cadastraux seront ensuite envisagés sous un angle autre que fiscal pour déterminer dans quelle mesure ils peuvent aider à la connaissance de l'histoire de la commune.

Enfin, l'intérêt des documents cadastraux trouvera son illustration dans deux récits ayant pour cadre Toussus-le-Noble au début du XIX^{ème} siècle.



Plan d'intendance de 1787

Historique du cadastre en France.

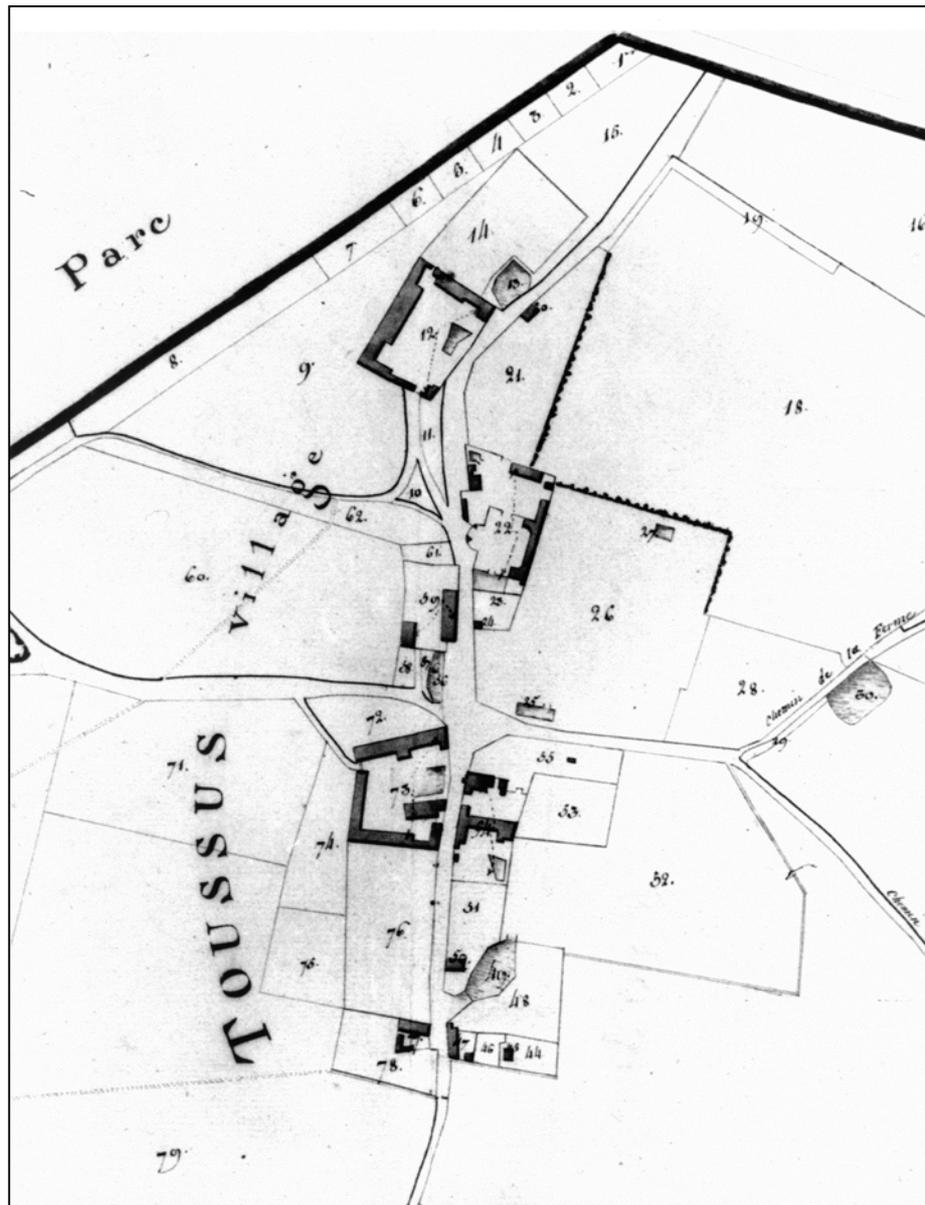
À partir du Moyen Âge, les terriers et les pouillés permettent à certains seigneurs et ecclésiastiques de disposer d'un inventaire de leurs domaines afin d'y lever l'impôt. La précision de ces documents est très relative et les plans sont rares. Aucun terrier ne semble connu pour Toussus-le-Noble excepté un plan-terrier du Trou Salé et de la ferme du « Plessis de Trapes ».

La nécessité d'un cadastre général et détaillé se renforce en même temps que le pouvoir royal. Les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles voient plusieurs projets qui restent localisés¹ pour des raisons techniques, financières ou politiques. Le plus intéressant pour Toussus est celui de l'Intendant de la Généralité de Paris, Bertier de Sauvigny. Afin d'instituer une taille tarifée, il ordonne l'arpentage général des paroisses relevant de son administration entre 1777 et 1789. Les plans sont établis par masses de culture c'est à dire que les terres exploitées à l'identique sont réunies en une seule masse circonscrite par des limites naturelles, on ne distingue pas les parcelles. François Genty, arpenteur à Chevreuse, achève le « plan d'intendance » de Toussus le 2 juillet 1787.

La Révolution va formaliser l'idée moderne du cadastre. L'Assemblée Constituante, en supprimant tous les anciens impôts au bénéfice d'une contribution foncière unique assise sur le revenu net des propriétés foncières, admet la nécessité d'effectuer un lever précis de tout le territoire. Chaque commune sera divisée en sections et chaque section, en parcelles, le tout figurera sur un plan. C'est un travail long, onéreux et sa réalisation, là encore, restera partielle. En 1802, le Consulat revient à un cadastre plus simple par masses de culture, chaque propriétaire déclarant lui-même la contenance de ses parcelles : les déclarations, naturellement sous estimées, font perdre à la France, apparemment, une partie de sa superficie.

Avec la loi du 15 septembre 1807 dont les modalités sont précisées dans le décret impérial du 27 février 1808, c'est finalement Napoléon 1^{er} qui met en œuvre un arpentage général pour parvenir à un cadastre parcellaire complet. Les travaux commencent immédiatement et s'achèvent pour l'essentiel en 1850. Toussus-le-Noble est la première commune à être cadastrée : son plan est achevé le 5 juillet 1808 et les registres arrêtés et certifiés le 20 juin 1809. Le « cadastre napoléonien » ou « ancien cadastre » comprend un plan parcellaire, un état des sections et une matrice cadastrale.

¹Colbert à Montauban, Turgot dans le Limousin.



Cadastre napoléonien : plan parcellaire de la section D « du village » (extrait)

Napoléon aurait voulu que le cadastre, en complément du code civil, constitue la garantie de la propriété individuelle mais le cadastre français reste essentiellement un instrument fiscal qui s'efface devant un titre de propriété authentique car le problème de la mise à jour des documents est apparu assez vite. Si les matrices pouvaient être corrigées, le plan parcellaire demeurerait inchangé. Or le paysage se modifie fortement au cours du XIX^{ème} siècle : essor industriel, croissance urbaine, développement des voies de communication... Le « cadastre napoléonien » devient complètement inefficace. Dès 1850, les premières communes cadastrées sont autorisées à refaire un nouvel arpentage mais à leurs frais. De 1891 à 1905, une commission extraparlamentaire réfléchit à une réforme du cadastre et présente plusieurs avant-projets de loi. Il faut

toutefois attendre la loi du 16 avril 1930 pour parvenir à une rénovation des plans cadastraux (1933 pour Toussus) assortie d'une mise à jour annuelle aux frais de l'État. Un dernier remaniement cadastral, en 1974, améliore la qualité des plans en zone urbaine, notamment par l'utilisation d'une échelle plus appropriée.

La commune de Toussus-le-Noble a d'ailleurs pu constater la fiabilité incertaine du cadastre, concernant la propriété, il y a environ trois ans lorsqu'elle apprit, non sans étonnement au souvenir des difficultés rencontrées par la commune pour acquérir ce terrain il y a plus de quarante ans, que le Service du cadastre considérait toujours Madame Embiricos comme propriétaire du terrain où est actuellement édifiée l'école.

On voit donc que les documents cadastraux, au fil du temps, sont devenus plus précis surtout en ce qui concerne la délimitation des propriétés et peuvent servir à régler certains litiges de voisinage. Mais n'étant pas forcément remis à jour ni exempts d'erreurs, leur valeur juridique reste secondaire face au titre authentique ou à l'usucapion.²

Diversité et intérêt des informations du cadastre.

L'état des sections indique en regard du numéro de la parcelle, le nom du propriétaire, la nature de la propriété et sa contenance, en marge, sa catégorie fiscale. C'est une sorte de « légende » du plan.

Les matrices cadastrales regroupent par article nominatif du propriétaire, toutes ses possessions sur la commune, décrites par parcelle selon la structure de l'état des sections auquel s'ajoute l'indication du revenu de la parcelle. Une colonne est réservée à la date des mutations éventuelles et une autre permet, si elles sont toutes deux correctement tenues, de suivre les mutations successives de chaque parcelle par un jeu de renvois aux articles concernés. Sachant qu'un individu vend ou achète rarement l'ensemble de ses biens en même temps et à un même acheteur ou vendeur, la lecture de l'évolution patrimoniale de chaque propriétaire peut vite devenir complexe.

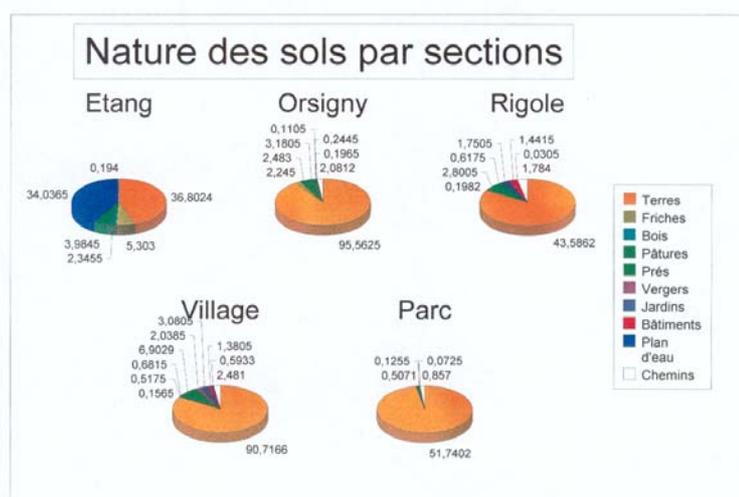
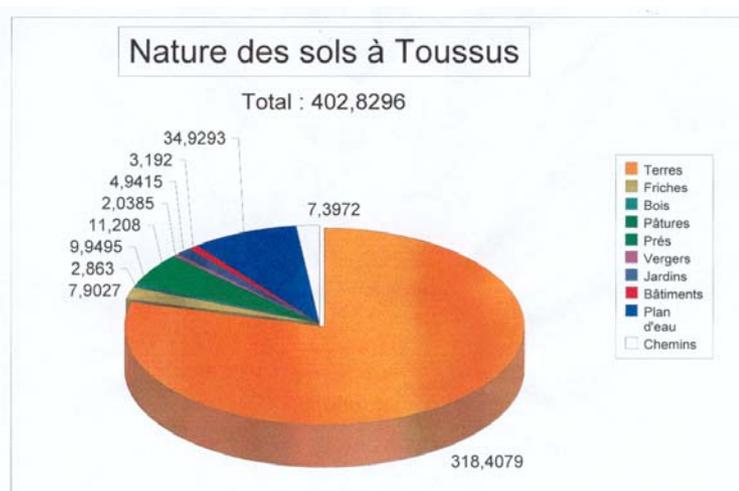
Enfin, la position des chemins, des cours d'eau, des mares, l'implantation des bâtiments, des jardins... sont connues grâce au plan cadastral.

²Il s'agit, pour des particuliers, de l'acquisition de la propriété par une possession de fait d'une durée prescriptive. L'usucapion ne peut pas s'appliquer au domaine public.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des Propriétaires et Usufruitiers.		ANNÉE de la muta- tion.	INDICATION		CONTENANCE IMPOSABLE		REVENU		FOLIOS de LA MATRI- ce d'où sont tirés et où sont passés les articles vendus ou acquis.	
de la section.	du numéro du plan.	DES CANTONS ou lieux dits.	DE LA NATURE de la propriété.	par parcelle.	totale.	CLASSE.	par parcelle.	total.	tiré de	
				hect. ar. cent.	hect. ar. cent.		fr. c.	fr. c.	porté à	
Landrieux & Leunne flandin Jean fils à St Omer (1816) SAUER Emile Gustave Jo Versailles et Alexandre Sanger Lyonne Marchand à Bayonne (N° 1556 pour 1857)	a	1	L'Étang	Terre	1 46 31	26 45 70	1 ^{re}	36 37	2200 36	
		2		Terre	16 02 61	36 36 45	2 ^{de}	12 14 38	5000 44	
		6		Bois	1 05 50	22 11 20	1 ^{re}	17 60	2776 44	
		7		Bois	1 05 30	22 11 17	1 ^{re}	17 56	2776 48	
		8		Bois	1 05 30	22 11 17	1 ^{re}	17 56	2776 48	
		4		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11	
		5		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11	
		27		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11	
		28		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11	
		29		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11	
	30		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	31		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	32		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	33		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	34		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	35		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	36		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	37		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	38		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	39		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	40		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	41		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	42		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	43		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	44		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	45		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	46		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	47		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	48		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	49		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	50		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	51		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	52		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	53		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	54		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	55		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	56		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	57		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	58		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	59		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	60		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	61		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	62		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	63		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	64		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	65		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	66		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	67		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	68		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	69		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	70		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	71		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	72		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	73		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	74		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	75		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	76		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	77		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	78		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	79		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	80		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	81		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	82		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	83		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	84		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	85		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	86		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	87		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	88		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	89		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	90		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	91		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	92		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	93		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	94		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	95		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	96		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	97		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	98		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	99		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	100		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	101		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	102		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	103		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	104		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	105		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	106		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	107		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	108		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	109		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	110		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	111		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	112		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	113		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	114		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	115		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	116		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	117		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	118		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	119		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	120		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	121		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	122		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	123		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	124		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	125		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	126		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	127		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	128		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	129		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	130		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	131		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	132		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	133		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	134		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	135		Terre	1 36 55	34 43 70	1 ^{re}	47 38	2847 11		
	136									

Toutes ces informations recueillies dans un but fiscal présentent en fait un intérêt dans d'autres domaines. L'activité économique dominante du village et sa richesse peuvent se déduire des indications sur la nature, la contenance et le revenu des terres de Toussus.

Une représentation graphique comme celle ci-contre pour 1808, établie par notre jeune adhérent, François-Baptiste Cartiaux, répétée sur plusieurs périodes, pourrait permettre de suivre l'évolution de l'économie du village mais aussi celle de son paysage. Les commentaires sur les maisons (nouvelle construction, démolie, agrandie...) qui figurent aux matrices comme justificatifs d'un changement de valeur constituent une aide précieuse pour connaître les transformations de l'aspect du village.



De même, toute modification concernant l'existence ou la position des chemins n'est pas neutre. Elle peut correspondre à un déplacement des intérêts des usagers ou à un obstacle physique qui s'inscrit dans le paysage, en général en relation avec le développement d'une nouvelle activité. Il peut donc être utile d'enregistrer ces changements successifs. Mais comme il a été dit plus haut, l'« ancien cadastre » est figé. Or Toussus-le-Noble a la chance de se trouver à proximité de Versailles dont la cartographie, depuis le XVII^{ème} siècle, est prolixe même si l'esthétique l'emporte parfois sur l'exactitude. Des cartes comme celles des chasses du Roi sont néanmoins remarquables. En outre, les archives départementales possèdent en série O une abondante documentation sur Toussus (tableaux de l'état des chemins, plans, dossiers de déclassement ou de modification de chemins, dossiers de conflits avec des riverains...) dont le

dépouillement incite à tenter de retracer l'évolution de la cartographie et du paysage de Toussus-le-Noble.

Enfin les informations personnelles du cadastre (noms des propriétaires, professions, adresses) sont intéressantes pour améliorer la connaissance de la population du village par rapprochement avec les listes de dénombrement de la population et les registres d'état civil. Elles peuvent être également un élément de réponse à des interrogations nées au cours d'une étude différente : le cadastre confirmera une mutation soupçonnée dans un autre document. Comme pour l'aspect du paysage villageois, les matrices cadastrales autorisent la représentation graphique de la situation des propriétaires de Toussus à telle ou telle époque.

Seul ou en liaison avec d'autres sources d'archives, le cadastre constitue un ensemble d'informations non négligeable pour l'histoire de Toussus, dépassant la préoccupation purement fiscale. Des deux récits qui suivent, l'un fait directement référence au « cadastre napoléonien » marquant bien l'intérêt pratique ressenti dès l'origine, les deux montrent l'avantage de posséder une cartographie fiable de la commune pour comprendre certains épisodes de son histoire.

Histoires de fossés et de chemins.

Les deux affaires se déroulent à Toussus en 1817 et en 1818. Les principaux acteurs sont :

- Jean-Louis Marolle, résidant à Toussus depuis 1781-82 et maire de la commune de 1796 à 1830 ; c'est le deuxième plus gros fermier du village, locataire de Jean Camet de la Bonnardière, ancien notaire et bourgeois à Paris ;

- Jean Landrieux, ancien Inspecteur des Postes et Relais de Monsieur (Louis XVIII à l'époque du récit) et officier général pensionné ; il a acquis quelques années plus tôt, pour y habiter, « *l'ancien château de Toussus-le-Noble* » comme il le précise lui-même dans une lettre de février 1818 ;

- Mathieu Chachoin, le plus gros fermier de Toussus, arrivé dans la commune vers 1802, locataire tout d'abord de Monget fils, bourgeois à Versailles, puis de Claude Pierre Gauthier, avocat à Versailles ; il est l'adjoint de Jean-Louis Marolle au conseil municipal et son neveu, Jean-Victor Yvoré, également fermier à Toussus, est le gendre de Jean-Louis Marolle.

L'« ancien cadastre » révèle alors que Jean-Louis Marolle demeure dans ce qui fut connu beaucoup plus tard comme la ferme « Lacher », détruite en 1982 lors d'une extension de la Base d'Aéronautique Navale et que les restes du

château de Jean Landrieux ont constitué la ferme « Boullé » détruite en 1987 pour la réalisation du nouveau quartier de Toussus. Enfin, Mathieu Chachoin habite dans ce qui est aujourd'hui la ferme de Monsieur Jacques Thierry, mais pas dans la maison actuelle qui date de la fin du XIX^{ème} siècle.

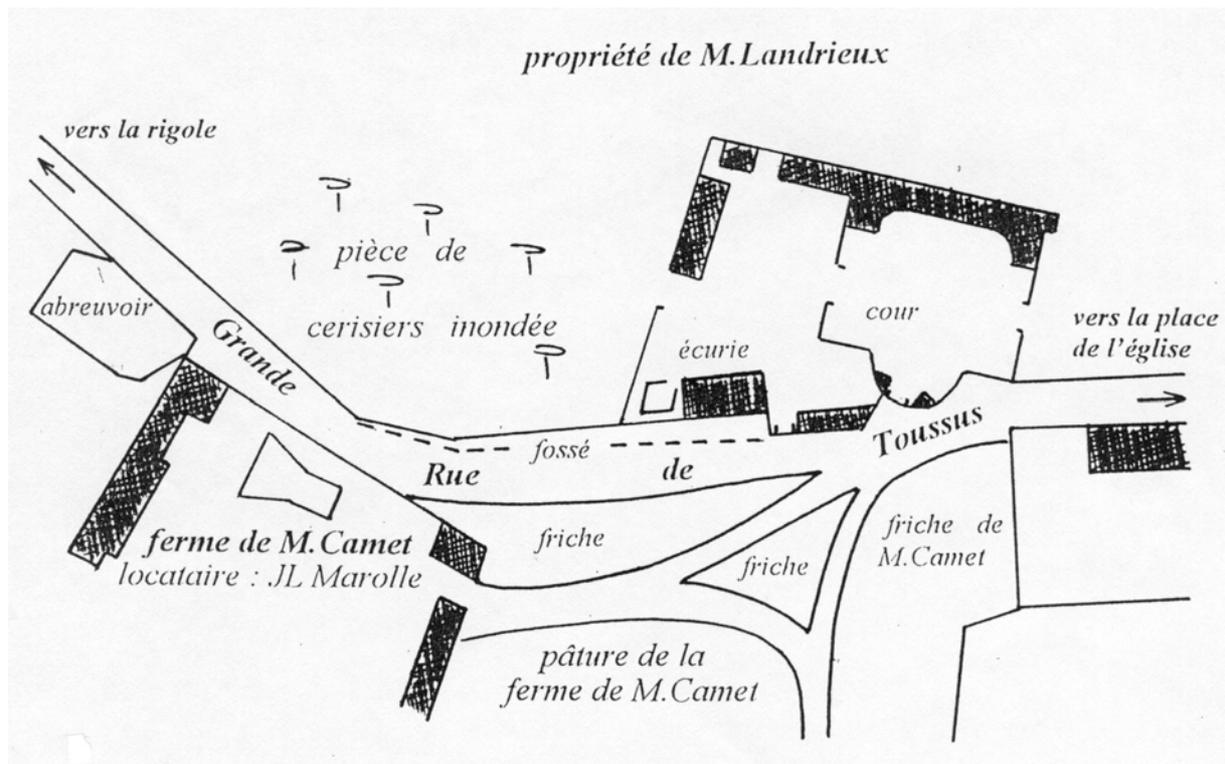
Le fossé et la petite friche du château.

Au début de 1817, Jean Landrieux fait creuser un fossé devant le mur de sa propriété qui longe la grande rue de Toussus. À cette époque, la rue principale est formée des actuelles rue des Frères Farman et début de rue Lucien Rougerie qu'il faudrait prolonger jusqu'au hangar Farman. À mi-parcours se trouve ce qui est toujours dénommé la place de l'église bien que cette dernière soit complètement ruinée et le cimetière désaffecté depuis 1805.

Le 6 mars 1817, Jean Landrieux reçoit une lettre du maire de Toussus qui l'invite à cesser les travaux qu'il entreprend : « *Je croyais que c'était pour égouter les eaux... mais quand j'ai vu l'alignement que vous aviez tracé, je me suis bien aperçu que votre intention était d'agrandir votre propriété.* »³ Le jour même, Jean Landrieux lui expose les trois raisons des travaux : favoriser l'écoulement des eaux qui inondent son écurie, ses caves et sa terre dite des cerisiers, enclore le petit terrain qui lui appartient et dont il a montré au maire le titre, un an auparavant, enfin « *faire gagner quelque chose à l'ouvrier dans ce temps désastreux* ». Il conclut en récusant la compétence du maire à réduire l'exercice de son droit de propriété. Parallèlement, il adresse au Préfet la copie des deux lettres et y annexe un plan de situation avec quelques commentaires dont il ressort que Jean-Louis Marolle possède au bout de sa ferme un abreuvoir qui déborde et inonde tout le chemin et les alentours car le fossé de la rue n'est pas assez profond ce qui lui permet de garder ce bout de chemin pour son usage exclusif.

Le Préfet réclame des éclaircissements au maire de Toussus. Le 14 avril, ce dernier répond que Jean Landrieux ne précise ni l'endroit, ni la contenance de la friche réclamée d'après ses titres, signale que les propriétaires précédents n'ont jamais fait de réclamation et qu'au contraire « *lorsque la commune fut cadastré l'avant dernier propriétaire a reconnu bon et a signé son arpentage parcellaire* ». Le plan que le maire joint laisse voir une avancée des portes de la propriété Landrieux sur la rue principale de Toussus, avancée réalisée vers 1772 d'après le témoignage d'un ancien du village. Le schéma ci-après fait la synthèse des indications portées sur les deux plans présentés. En marge de la réponse de Jean-Louis Marolle figure une inscription de la préfecture : « *cela doit être traité cō question de propriété* » et les archives se taisent.

³L'orthographe de toutes les citations a été respectée.

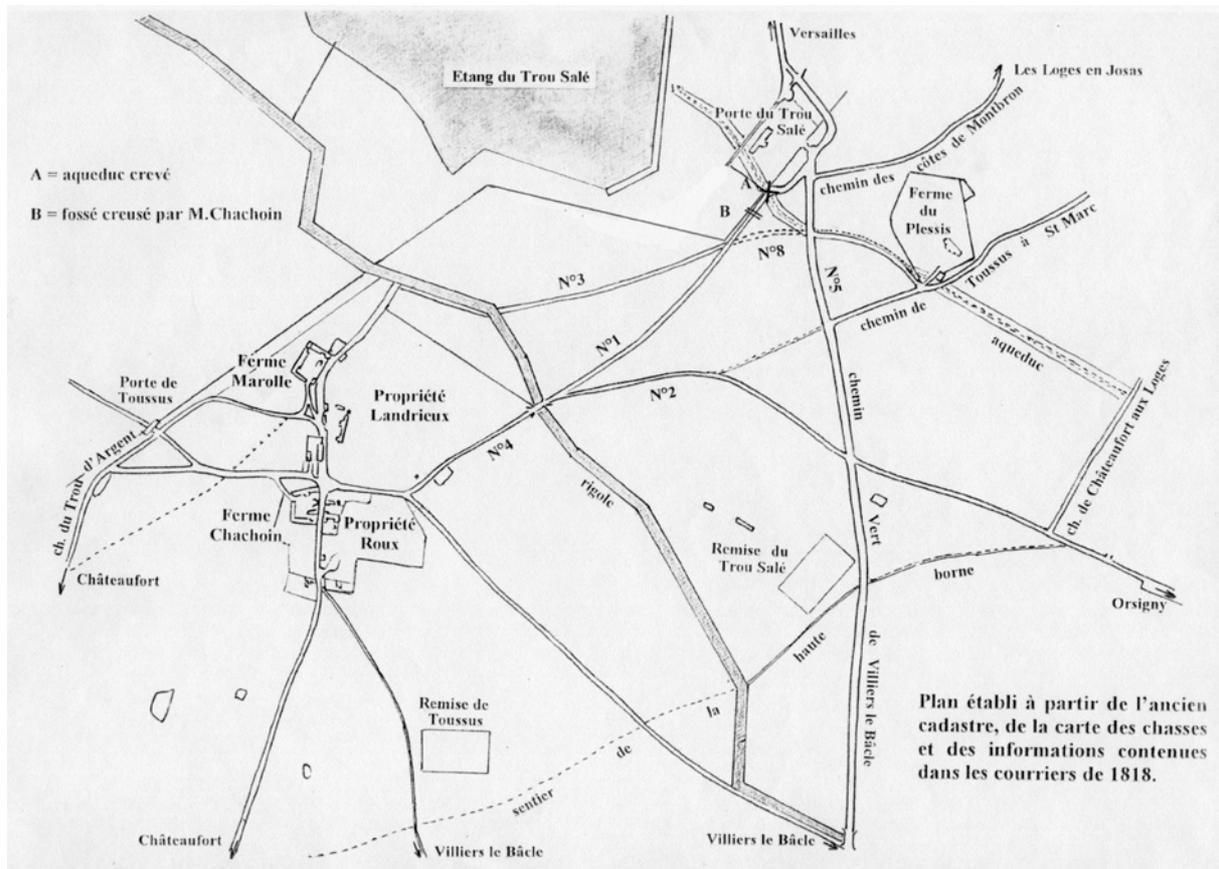


Synthèse des plans présentés par J.Landrieux et J.L.Marolle

On peut remarquer que le maire de Toussus ne nie pas l'existence des titres et si les propriétaires de 1772 ont fait construire des portes en avant des murs sans qu'il y ait eu de contestation c'est qu'ils devaient être chez eux. Un contrat de vente du 15 juin 1772 termine la description de la propriété de la manière suivante : « Plus un petit espace de Terrain attendant Le mur et la Grande Cour jusqu'à la Grande Rue de Toussu Ainsi qu'il se poursuit et comporte ledit Terrain en Dehors de la porte ». Jean Landrieux aurait donc raison. Mais l'arpentage de 1809 fixant clairement pour la première fois les limites de propriété dans un document officiel paraît avoir été un argument de plus de poids. Car à partir de 1832, le successeur de Jean Landrieux, Jean-Fidèle Flandin, mettra une dizaine d'années avec bien des difficultés pour acheter ce terrain à la commune dont il est alors le maire. Après 1817, le terrain semble avoir été considéré comme terrain communal et, cette fois-là du moins, le cadastre l'a emporté sur un titre authentique mais imprécis.

Par ailleurs, il est intéressant de relever que Jean Landrieux nomme la partie de rue correspondant au début de l'actuelle rue Rougerie « *chemin de la Porte du Trou Salé* », expression reprise par le Préfet et Jean-Louis Marolle qui emploie aussi « *chemin de la rigole* » et « *grande voie publique* ». Sur le plan cadastral (1808) il s'agit d'une impasse qui se termine à la rigole, sur le plan d'intendance (1787) le chemin longe la rigole et rejoint le chemin des Loges, mais la carte des chasses (1764-1774) fait apparaître un chemin qui traverse la rigole et se dirige directement vers la Porte du Trou Salé.

Les chemins ne mènent plus à Versailles.



L'année suivant la première affaire, le 26 février 1818, Jean Landrieux envoie à nouveau au Préfet de Seine et Oise une réclamation concernant cette fois les chemins de Toussus à Versailles. L'un d'eux (n°3 du plan) qui n'était que le prolongement de la Grande Rue de Toussus jusqu'à la Porte du Trou Salé dont il a été question dans le premier récit, aurait selon lui « *été supprimé pendant la Révolution... parce que le Sieur Chachoin... s'en est emparé* », ce qui est inexact puisque Mathieu Chachoin est arrivé à Toussus vers 1802 et que le chemin n'apparaît déjà plus sur le plan d'intendance de 1787. Mathieu Chachoin tenterait également de s'emparer du second chemin (n°1) en le coupant par un fossé que Jean Landrieux fait combler régulièrement. Avant d'écrire au Préfet, il s'est adressé au maire de Toussus qui a provoqué une réunion au cours de laquelle Mathieu Chachoin aurait déclaré « *qu'il se moquait de tout et que nous verrions bien lequel serait bientôt las, ou moi de faire combler les fossés ou lui de les faire recreuser.* » Jean-Louis Marolle « *a eu beau lui représenter que quand même on ordonnerait la suppression totale d'un chemin quelconque, il n'appartiendrait pas pour cela aux riverains, que sa conduite n'est qu'une usurpation et un vol public que le code pénal avait prévus... il s'est retiré en ricanant.* » Ce fermier agirait de concert avec le sieur Landrin, fermier et maire de Buc, irrité que des piétons marchent dans son champ en longeant la route. Landrin aurait même fait labourer un chemin (n°8) qui permettait d'éviter de

passer sur une voûte de l'aqueduc souterrain que les charrettes crèvent constamment. Enfin, Mathieu Chachoin à force de relever les fossés du chemin n°4 aurait réduit le passage au point qu'on ne peut plus s'y croiser.

Il ne reste donc que trois solutions pour se rendre à Versailles :

- emprunter « *le chemin de Saclai* » (Orsigny n°2) jusqu'au Chemin Vert (n°5) que Jean Landrieux semble qualifier de « *sentier* » (le texte est parfois peu lisible, maculé de taches d'encre dont la raison sera donnée plus loin);

- utiliser un chemin qui n'a pas pu être identifié, décrit comme détestable et comportant 500 toises de plus que le chemin ordinaire, « *c'est comme si on disait aux Versaillais qu'ils pouvaient passer par Orléans pour se rendre à la Capitale* », peut-être s'agit-il, en passant sous la porte de Toussus, du chemin de Châteaufort à Buc à l'ouest de l'étang du Trou Salé ;

- ou bien « *passer par les bleds (blés) en louant des chevaux pour aider aux nôtres pour nous sortir de là* ».

Le Préfet transmet ces « *plaintes graves* » au maire de Toussus l'enjoignant de dresser procès-verbal si nécessaire et lui détaillant les lois réprimant les envahissements, usurpations et dégradations du domaine public. Le 18 mars suivant, Jean-Louis Marolle fait une réponse d'un ton bonhomme où se mêlent vérité et mauvaise foi.

Il confirme n'avoir jamais vu le chemin n°3 qui aurait donc probablement été rendu à la culture entre 1764-74 (carte des chasses) et 1781 (arrivée de Marolle au village). Il reconnaît que le chemin n°4 n'a pas plus de quatre mètres de large et qu'il est mauvais à cause de la pluie mais pas dangereux. Il précise bien que « *prais la ferme du trousalé... ils (le chemin n°1) se trouve traversé par une route qui sert à conduire les aux des étant de Saclay à Versailles* » et qu'elle est « *crevé de trois pied de long sur quinze pouce de large.* » Mathieu Chachoin a finalement coupé toute la largeur du chemin n°1 après une chute qu'il a fait dans ce trou alors qu'il était à cheval, sa femme en croupe. Alors que normalement le maire aurait dû se soucier de rétablir immédiatement le chemin, il se contente de dire : « *j'ai trouvé qu'il avait bien fait que je laurais fait moi meme pour prévenir de plus grand malheur* ». Si Mathieu Chachoin a fait recreuser ensuite le fossé que Jean Landrieux s'était chargé de combler c'était afin d'éviter à ses charretiers de lui blesser un cheval en passant sur l'aqueduc. Mais obéissant au Préfet, Jean-Louis Marolle a depuis demandé au fermier de refermer le fossé qui est maintenant « *bien et solidement rempli* ». Enfin, il ne comprend pas qu'on accuse le sieur Landrin : « *peut-être le chartier a traversé ledit chemin avec sa charue, bien au contraire de gêner le chemin la culture du printemps le rend beaucoup melieurs lété... vu que quand la pisse de terre est herbée le chemin se trouve couvert comme lalé d'un jardin.* »

Le Préfet n'est pas dupe. Du ton administratif le plus neutre, il engage néanmoins le maire de Toussus « à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter conformément à (ses) instructions de bonnes et suffisantes réparations » et à lui rendre compte aussitôt. Pourtant le 28 avril 1818, dans une lettre brève et sèche, le préfet doit réitérer sa demande au sujet du « fossé indûment ouvert », de la réparation des routes et du renvoi de la réclamation de Jean Landrieux qu'il lui avait transmis en mars⁴. Avec une orthographe toujours très pittoresque, Jean-Louis Marolle signale que tout a été fait « mais vu le mauvais temps quil fais celas a fourmale réusy. » En post-scriptum, il ajoute : « ce qui ma empaîcher de renvoyer lesdite piessse cest quétant sur le terrains pour vérifier mon encrier cest renversé sur la pétition », tachant irrémédiablement l'écrit. Émouvante conclusion pour le lecteur, cent quatre-vingts ans après !

Ces deux récits qui illustrent aimablement la permanence des travers humains et montrent le rôle essentiel de l'État comme garant de leurs excès, expriment aussi la nécessité de disposer de plans qui restituent les évolutions successives du village voulues par les hommes d'autrefois pour comprendre et exploiter bien des documents d'archives car le paysage actuel de la région est d'un faible secours.

Geneviève SANDRAS DEXTREIT

Bulletin n°3, année 1998

Sources :

Stéphane Lavigne. Le cadastre de la France. PUF 1996.

Renaud Florezan. L'école nationale du cadastre. Service Public n°24 1994.

Corinne Renou. Le cadastre de l'origine à nos jours. Service Public n°24 1994

Note de Mme Bezaud. Archives départementales des Yvelines, introduction à la série P.

J.J.Milhiet Le cadastre de Bertier de Sauvigny. Archives des Yvelines 1996.

Le « cadastre napoléonien » Archives départementales des Yvelines série P.

Administration communale. Archives départementales des Yvelines 2O 245-5, 3O 245-6 et 3O 245-7.

⁴La reproduction des documents ne pouvant s'effectuer à cette époque que par copie manuelle, ce sont la plupart du temps les originaux qui transitent d'une partie à l'autre.